

DASHBOARD AU 29.02.2024

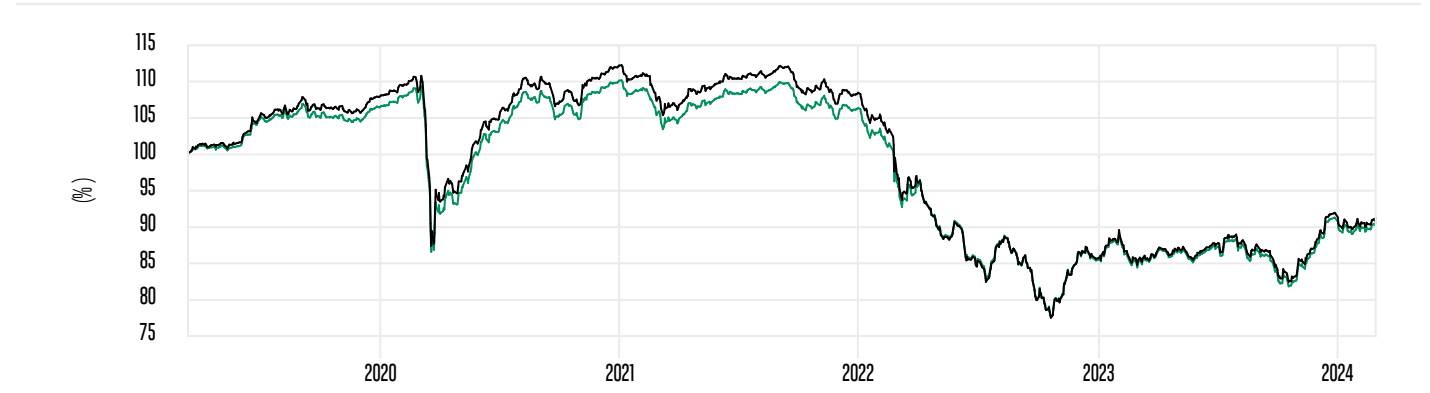
Classe d'actifs	Indice de référence	Nb de positions de l'indice de référence	Actif du compartiment (USD mn.)
Produits de taux	Indice de référence composé*	759	801
Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	
1 2 3 4 5 6 7	-0,74 % Indice de référence -0,71 %	-4,85 % Indice de référence -5,20 %	

* JPM ESG EMBI Global Diversified Composite (Hedged in EUR) (TR) Index
(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).
(2) Basée sur 360 jours

DESCRIPTION DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE :

L'Indice est composé de titres de créance des marchés émergents avec une méthode de notation et de sélection environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) (conventions environnementales, conventions relatives aux droits du travail, droits de l'Homme, etc.) pour s'orienter vers les émetteurs les mieux notés selon les critères ESG, et pour sous-pondérer ou supprimer les émetteurs moins bien notés. Par conséquent, les sociétés ayant commis d'importantes violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et les sociétés impliquées dans de graves controverses liées aux critères ESG sont exclues de l'Indice. Le type d'approche mis en œuvre ici est celui du « Best-effort » (un type de sélection ESG consistant à donner la priorité aux émetteurs affichant une amélioration ou de bonnes perspectives dans leurs pratiques ESG et leurs performances au fil du temps). La stratégie extra-financière de l'Indice peut comporter des limites méthodologiques telles que le risque lié à l'investissement ESG ou le rééquilibrage de l'Indice. De plus amples informations sur l'indice, sa composition, son calcul et les règles de contrôle et de rebalancement périodique, ainsi que sur la méthodologie générale commune à tous les indices J.P. Morgan ESG, figurent sur le site Internet www.jpmorgan.com.

PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



Performances cumulées au 29.02.2024 (en %)

	YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
● FONDS	-0,74	0,57	3,77	4,16	6,29	-5,79	-14,06	-15,44	-9,37
● INDICE DE RÉFÉRENCE	-0,71	0,61	3,80	4,21	6,64	-6,22	-15,04	-15,95	-8,58

Performances calendaires au 29.02.2024 (en %)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
● FONDS	6,88	-19,73	-3,42	3,46	11,45	-7,10	6,90	7,80	0,30	7,10
● INDICE DE RÉFÉRENCE	7,35	-21,08	-3,36	4,02	13,62	-5,50	7,10	9,70	1,00	7,20

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

05/2011-02/2016 : À la suite d'une opération sur titres le 26/02/2016, les performances indiquées correspondent à celles du compartiment PARWORLD TRACK EMERGING MARKETS BOND.

02/2016-09/2019 : Au cours de cette période, l'indice de référence était le « JPM EMBI Global Diversified Composite (TR) ».

Source : BNP Paribas Asset Management

Toutes les données et performances s'appliquent à cette date, sauf indication contraire.



POSITIONS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE : (en %)

Principales positions

URUGUAY (ORIENTAL REPUBLIC OF) 5.10 PCT	0,89
KUWAIT STATE OF (GOVERNMENT) 3.50 PCT	0,77
ECUADOR REPUBLIC OF (GOVERNMENT) 3.50	0,62
REPUBLIC OF POLAND 5.50 PCT 04-APR-2053	0,59
REPUBLIC OF POLAND 4.88 PCT 04-OCT-2033	0,58
ARGENTINA REPUBLIC OF GOVERNMENT 3.63	0,57
URUGUAY (ORIENTAL REPUBLIC OF) 4.98 PCT	0,57
HUNGARY (GOVERNMENT) 5.50 PCT	0,56
ARGENTINA REPUBLIC OF GOVERNMENT 0.75	0,55
URUGUAY (ORIENTAL REPUBLIC OF) 5.75 PCT	0,55
Nb de positions dans l'indice de référence	759

par Pays (indice de référence)

Arabie Saoudite	5,63
Indonésie	4,77
Emirats arabes unis	4,59
Hongrie	4,35
Roumanie	4,03
Chili	3,93
Brésil	3,91
Oman	3,78
Qatar	3,74
Philippines	3,74
Autres	57,54
Total	100,00

par Rating (indice de référence) (%)

AA	6,33
A+	7,01
BBB	23,46
BBB-	8,11
BB+	10,80
BB	5,38
BB-	9,22
B+	6,50
B	3,95
Autres	18,67
Non noté	0,57
Total	100,00

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 29.02.2024

Sources : Fitch, Moody's, S&P. Les notations < BBB- correspondent à la catégorie de titres à haut rendement ou titres spéculatifs

Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



Score ESG de l'indice de réf.
45,30

INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

CONTRIBUTION ESG

	Contrib. environnementale (E)	Contrib. sociale (S)	Contrib. gouvernance (G)
Indice de Référence	-0,67	-1,50	-2,53

COUVERTURE DE L'INDICE

	Couverture
Couverture ESG	95,00 %

Score ESG global

La méthodologie interne de BNPP AM détermine le score ESG des émetteurs en évaluant leur performance par rapport aux entreprises du même groupe de pairs sur la base d'un nombre limité de critères ESG relatifs à l'environnement (ex: changement climatique), aux problématiques sociales (ex: gestion des ressources humaines), et à la gouvernance d'entreprise (ex: indépendance et compétence des dirigeants). L'univers d'investissement est scindé par géographie et par secteur, ce qui permet de composer des groupes d'entreprises comparables, dit « groupe de pairs ». BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour calculer les scores ESG des entreprises. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur sur un des critères d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses concurrents, il se voit attribuer une contribution positive sur ce critère. Un score de 1 à 99 est assigné à chaque émetteur, qui correspond à une base neutre de 50 à laquelle s'ajoute la somme des contributions sur chacun des trois critères d'évaluation. (par ex : 50 +2 (E) -1 (S) +3 (G) = 54 ESG global score).

Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

Couverture du portefeuille

Au sein d'un indice répliqué par un fonds, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone définis selon la méthodologie interne de BNPP AM qui peut être inférieur au taux de couverture complet offert par le fournisseur d'indice.

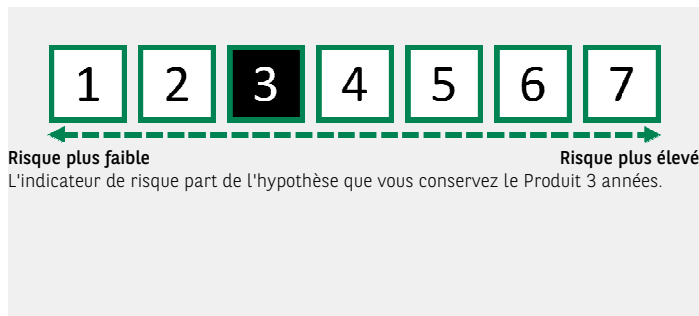
Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/> & <https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/>

Pour plus d'informations sur nos documents de développement durable, veuillez consulter la page web de BNPP AM : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



RISQUE

Niveau de risque et de rendement



Analyse de risque (sur 3 ans, mensuelle)

Fonds

Volatilité	10,50
Tracking Error	0,82
Sensibilité (29.02.2024)	6,84
YTM (rendement actuariel) (29.02.2024)	6,75
Coupon moyen	5,10
Duration	6,84

Le YTM (rendement actuariel) est représentatif des parts classiques et non des parts hedgées du fonds.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit**: le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque de liquidité**: ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
- **Risque opérationnel**: en cas de défaillance opérationnelle au sein de la société de gestion, de l'un de ses agents ou du dépositaire, les investisseurs pourraient subir diverses perturbations (retard de paiement, de livraison...).

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

DÉTAILS

Commissions

Frais d'entrée max.	0,00%
Frais de sortie max. (26.02.24)	0,00%
Commission de conversion max.	0,00%
Frais courants réels (31.12.23)	0,20%
Commission de gestion max.	0,07%

Données de l'indice au 29.02.2024

Nom	JPM ESG EMBI Global Diversified Composite (Hedged in EUR) (TR) Index
Code Bloomberg	JPGCCOMP
Code Reuters	JPMEGDR

Codes

Code ISIN	LU1291092549
Code Bloomberg	BNJTIHE LX

Chiffres clés

VL	108 912,27
Actif du compartiment (Dollar mn.)	801,49

Caractéristiques

Forme juridique	Compartiment de SICAV BNP PARIBAS EASY de droit Luxembourgeois
Durée d'investissement recommandée	3
Éligible au PEA	Non
Indice de référence	JPM ESG EMBI Global Diversified Composite (Hedged in EUR) (TR) Index
Domiciliation	Luxembourg
Date de lancement	26.02.2016
Gérant(s)	Mohamed Fadil HANNANE



Caractéristiques

Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg
Gérant délégué	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
Dépositaire	BNP PARIBAS, Luxembourg Branch
Devise de base	USD
Exécution/Type de cours	VL + 2
Catégorie AMF	2 - Approche non significativement engageante
Article SFDR	Article 8 – Promotion de caractéristiques environnementales ou sociales



GLOSSAIRE

Sensibilité

Échelle de mesure de la sensibilité aux taux des obligations. Plus la durée résiduelle augmente, plus les cours obligataires réagissent à une modification des taux et plus la duration est élevée. La règle dit que si le taux remonte ou baisse de 1%, la valeur de l'obligation fluctue de 1% x la duration.

Tracking Error

La tracking error mesure la volatilité du rendement relatif d'un portefeuille par rapport à son indice de référence.

Volatilité

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

YTM (Rendement actuariel)

Calcul de rendement tenant compte de la relation entre la valeur d'un titre à l'échéance, le temps restant avant l'échéance, son prix actuel et son coupon.

Coupon moyen

Montant moyen des coupons versés sur la période.

Duration

La duration d'une obligation est une mesure de temps (en années) qui exprime l'échéance moyenne pondérée de tous les flux de trésorerie obligataires actualisés.

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

DISCLAIMER

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : www.bnpparibas-am.com.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability



Index disclaimer

Bien que les informations et les indices proviennent de sources jugées fiables, J.P. Morgan ne peut pas garantir leur exactitude ni leur exhaustivité. Les informations et les indices sont utilisés avec autorisation. Sauf autorisation écrite expresse de J.P. Morgan, la reproduction, l'utilisation et la distribution des informations et des indices sont strictement interdites. Copyright 2019, JPMorgan Chase & Co. Tous droits réservés. «Morgan- » et les indices sont des marques commerciales de JPMorgan Chase & Co., dont une licence a été concédée à BNP Paribas Asset Management à des fins particulières. Le(s) Produit(s) de BNP Paribas Asset Management dérivé(s) des indices ne sont pas sponsorisés, cautionnés, commercialisés ni promus par J.P. Morgan et J.P. Morgan n'émet aucune opinion concernant l'opportunité d'investir dans un(de) tel(s) Produit(s).

